Terres d'Horizon

N°90 - juillet 2021



ÉVENEMENT



MARALPINE AU ROURET

14° CONCOURS OLÉICOLE



LE PALMARES 2021

P. 12

PORTRAIT



RENCONTRE AVEC ODELINE LUIGGI

P. 14



MICHEL DESSUS Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes

Dans mes précédents écris j'étais plein d'espoir de reprise mais déplorais malgré tout une situation difficile pour notre profession. La crise sanitaire bien évidemment dont on ne voit toujours pas la fin à l'heure ou j'écris ces lignes, les cicatrices encore visibles aujourd'hui de la tempête Alex et des filières qui peinent à redresser la tête, bref, nous avons connu un début d'année plutôt maussade et j'espère, comme vous tous, des jours meilleurs.

Et nous avons profité des beaux jours justement pour mener une campagne d'héliportage sans précédent cette année avec pas moins de 228 rotations. Une édition 2021 qui s'est déroulée sur 4 jours et en 2 phases, la première pour venir en aide aux agriculteurs sinistrés de la tempête Alex et réparer les dégâts occasionnés aux cabanes d'alpage, la seconde pour mettre en conformité ces lieux de vie avec la réglementation en vigueur et acheminer vivres et matériaux pour cet été.

Un été qui s'annonce sous le signe des dérèglements climatiques et de vagues de chaleur sans précédent comme en Espagne et au Canada pour ne parler que de l'actualité et ces canicules s'accompagnent de sécheresses, même dans nos alpages, avec des sources qui se tarissent de plus en plus prématurément. Un tiers des surfaces de notre département, pourtant abondant en eau, connaissent ou ont connu des problèmes de raréfication. La Chambre d'agriculture, en partenariat avec la Métropole travaille à des solutions pérennes de stockage de cette eau quand elle est abondante pour mieux la redistribuer en période sèche. A cette occasion, j'aimerais insister sur le fait que l'on attend toujours les suites des Assises de l'eau et le démarrage des ateliers afin de mener une réflexion globale.

Sécheresses, irrigation raisonnée, gestion des terres et des cultures, c'est partant de la nécessité d'adapter nos méthodes de production aux aléas climatiques et aux nouvelles habitudes de consommation que nous avons décidé de recruter un conseiller bio, spécialisé en production végétale biologique. Sur le terrain, au plus près de vous, il a pour mission de vous accompagner techniquement.

Les beaux jours enfin, ce ne sont pas que des rudesses et des calamités fort heureusement. Et c'est sous le soleil resplendissant de la commune du Rouret que la FDSEA 06, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, a organisé la première fête de l'agriculture maralpine. Un événement qui faisait la part belle aux producteurs et éleveurs du département qui ont donné rendez-vous à un public enthousiaste, venu nombreux déambuler au milieu de plusieurs dizaines d'étales, découvrir les produits locaux et débattre sur les thèmes de l'emploi, de l'agriculture du département, l'installation et les techniques bio adaptées.

Enfin, au nom de tous nos élus, je souhaite de tout coeur, à tous nos agriculteurs du département, une saison estivale des plus profitable. Que nous puissions tous vivre pleinement de notre métier, de notre passion, et que les bénéfices des ventes puissent atténuer les pertes et raviver notre enthousiasme et notre foi en des jours meilleurs.



«flashez» le QR code ci-contre pour accéder à la version en ligne.



Bulletin bimestriel d'information n°90 Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes MIN fleurs 17 - box 85 06296 Nice cedex 3 Tél : 04 93 18 45 00

E-mail : ca06@alpes-maritimes.chambagri.fr Site:https://paca.chambres-agriculture.fr/ca06/ Directeur de publication : Michel Dessus Rédacteur en chef : Xavier Worbe Comité de rédaction : Jean-Philippe Frère, Xavier Worbe, Merwane Hadj-Chikh Infographie : Merwane Hadj-Chikh

Dépôt légal : à parution ISSN : 1962-2899



Commission aménagement du territoire



Mardi 8 juin, les élus impliqués sur les sujets d'aménagement du territoire se sont réunis sous l'impulsion de Mr J-P Frère et autour de l'équipe Territoires pour échanger sur les grands sujets d'actualités tels que : l'agrivoltaïsme, la compensation collective et la définition de « surface irriguée ». Une présentation des projets communaux, des partenariats avec les collectivités et des actions menées sur le territoire de l'OIN Plaine du Var a également été partagée.

Cette commission a également été l'occasion de faire un point sur les différents sujets urbanistiques qui nous occupent actuellement (suivi des documents d'urbanisme, différents projets de ZAP, problèmes de règlementation liés à la présence de certaines trames écologiques notamment. Enfin, nous avons décidé de confirmer notre présence sur un stand dédié lors du Salon des Maires qui se tiendra le 17 sept. prochain à Nice Acropolis.

Assemblée Générale de la FDSEA



Le 15 juin dernier était l'occasion de faire le point sur les nombreuses actions tenues en 2020 : accompagnements face à la Covid-19 et à la Tempête Alex, mobilisation pour l'accès à l'eau et pour la sauvegarde du foncier agricole, pression pour sauver l'élevage pastoral face à la prédation du Loup. L'occasion également de faire le point sur les mobilisations en cours et les perspectives pour le 2eme semestre de l'année 2021 : Convention collective nationale et retraite supplémentaire pour les non cadres, mobilisation pour maintenir notre PAC, révision du SDREA, annonce d'une collecte des PPNU à l'automne....

Journées Portes ouvertes au CREAM



DEPARTEMENT
DES ALPS-MARITIMES

En présence de Bernard Baudin, représentant le Président du Conseil Départemental, et des représentants de la Mairie d'Antibes, de St Jeannet, de St Auban, et du Pays de Grasse. Les portes ouvertes se sont déroulées les 18, 19 et 20 juin dernier. La mission essentielle

d'Astredhor Mediterrannée CREAM est de répondre aux attentes des plans écophyto 1 et 2 du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. La réduction de l'usage de produits phytopharmaceutiques constitue une attente citoyenne forte et une nécessité pour préserver la santé publique et la biodiversité. Des actions concrètes ont été présentées notamment le projet Rosabip, le projet Bidim, le jardin sec et les premières expérimentations de fleurs coupées bio.

Réunion du COTI



Le 5 juillet dernier s'est tenu le Comité d'Orientation Transmission et Installation (COTI), dont le thème principal était la transmission. Suite à une présentation de l'état des lieux de la transmission départementale par la Chambre d'Agriculture et des différents dispositifs et aides à la disposition des exploitants souhaitant transmettre leurs exploitations. La séance s'est poursuivie par des échanges sur les visions et les propositions des participants.



De 2010 à août 2016, les formations Certiphyto primo-accédants délivraient le certificat pour une durée de validité de 10 ans. Depuis août 2016, la durée de validité est de 5 ans. La date d'échéance de validité du Certiphyto est mentionnée sur les attestations ou cartes.

Assurez-vous de mettre en œuvre l'une des possibilités de renouvellement 3 à 6 mois avant la date d'échéance de votre Certiphyto afin d'éviter de repasser le certiphyto primo-accédant.

Rappel des objectifs du Certiphyto

L'objectif de cette certification, mise en place dans le cadre du plan Ecophyto en 2008, est de sensibiliser les producteurs aux risques associés à l'utilisation des produits phytosanitaires : risque environnemental et sur la santé. Le programme prévoit également les précautions à mettre en œuvre pour limiter la contamination de l'utilisateur ainsi que le rappel de la règlementation en vigueur. Les producteurs peuvent également trouver des leviers pour réduire l'usage des produits sur leurs cultures. Rappelons que ce certificat est obligatoire pour accéder à la gamme professionnelle des produits phytopharmaceutiques qu'ils soient ou non utilisables en agriculture biologique.

Comment obtenir le renouvellement de son Certiphyto?

- S'inscrire à une formation « renouveler son Certiphyto décideur en entreprise non soumise à agrément » d'une durée de 7h. Attention, si votre certiphyto a été obtenu grâce à un diplôme ou avec un autre organisme que la Chambre d'Agriculture, vérifier qu'il soit bien de la catégorie « Décideur en entreprise non soumise à agrément ».
- Cumuler 14h00 de modules de formations labellisées « Ecophyto » durant les 3 dernières années précédent le renouvellement. Il s'agit de thèmes de formations qui contribuent à atteindre les objectifs du plan Ecophyto. En outre, il faudra suivre un module en e-learning de mise à niveau règlementaire. Sur le site https://vivea.fr/formations/ il y a la possibilité de filtrer les formations labellisées grâce à l'outil « Thème » / « Formation labellisées Ecophyto »
- Passer un test et obtenir au moins 15 bonnes réponses sur 30. Il s'agit de 10 questions par thème : (1) Santé et prévention du risque phytosanitaire, (2) réglementation et environnement et (3) Méthodes alternatives. Se renseigner auprès du CFPPA d'Antibes ou la Chambre d'Agriculture du Var qui proposent cette prestation. Révisez la Réglementation grâce au guide phytosanitaire qui résume la réglementation en vigueur à télécharger gratuitement sur https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/detail-de-lactualite/actualites/nouveau-guide-phyto-2021/



✓ Elu référent : Michel Dessus Vos interlocuteurs à la CA06 : Sabine Risso : 06 28 79 67 35 Nathalie Hellé : 04 97 25 76 40



A vos agendas!

NOS PROCHAINES FORMATIONS

- Certiphyto décideur en exploitation non soumise à agrément
- Jeudi 16 et vendredi 17 sept. 2021
- Jeudi 14 et vendredi 15 oct. 2021
- Sessions de renouvellement
- Plusieurs sessions en cours d'année
- Biosécurité en élevage de volailles
- Lundi 13 sept. 2021
- Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène
- Déc. 2021

Expérimentations

CREAM



Pour répondre à la demande de fleurs coupées locales avec un faible impact environnemental, le CREAM poursuit ses travaux visant à optimiser la protection intégrée et travaille depuis 2020 sur la production de fleurs et feuillages diversifiés en Agriculture Biologique dans le cadre du projet FranceAgrimer ZEROPHYTO.

Premiers essais de production de fleurs et feuillages coupés diversifiés en Agriculture Biologique

L'un des objectifs du projet est d'effectuer un screening d'espèces et variétés dans le but de sélectionner une gamme adaptée à ce type de production.

En 2020, la sélection s'est portée sur des cultures d'automne pour une production hivernale en conditions méditerranéennes. 3 espèces ont ainsi été testées : Le pavot d'Islande, la renoncule et la tulipe.



Cultivé sous abris, le pavot d'Islande est facile à produire sur un sol bien drainé et peu sujet aux ravageurs ou aux maladies. La variété 'Bussana', disponible uniquement en mélange, offre de grosses fleurs dans une large gamme de coloris et de bonnes longueurs de tige (entre 40 et 70 cm), de fin décembre jusqu'au début du printemps. La tenue en vase en eau claire est bonne.

[1]

La renoncule cultivée en plein air offre une bonne productivité et une longue tenue en vase sans conservateur (15 jours en moyenne chez le consommateur). Les chenilles de noctuelles et les gastéropodes peuvent causer des dégâts de nutrition sur fleurs et entrainer la dépréciation du produit. La mineuse des boutons, apparue en fin de culture, sera également à surveiller lors des prochains essais.



Un cycle de culture court, une production de fin d'hiver sur une période restreinte et peu de bioagresseurs rendent la tulipe très intéressante pour une production de fleurs coupées bio, que ce soit sous abris ou en plein air.



Le travail engagé sur la production de fleurs et feuillages coupés bio dans le projet ZEROPHYTO se poursuit actuellement au CREAM afin d'élargir la gamme proposée (Zinnia, scabieuses, aneth, cosmos, tournesol, millet, œillet, amaranthe, ...), mesurer l'impact des rotations de cultures ainsi que l'évolution

(3) du sol sur plusieurs années et surtout proposer un modèle performant économiquement, socialement et écologiquement dans le respect des principes de l'Agriculture Biologique.

Engrais verts

Afin d'améliorer les qualités agronomiques et structurales du sol, un mélange d'engrais verts seigle/vesce a été semé en automne sur une partie de la parcelle destinée à accueillir les cultures de printemps. La compétition de ce mélange face aux adventices a été très bonne.

Votre interlocuteur : CREAM cream@alpes-maritimes.chambagri.fr 09 71 29 44 97

Partenaires financiers du projet :







Dans le cadre de la convention «Green Deal» le Conseil Départemental soutient toutes les expérimentations du CREAM

- (1) Pavots d'Islande 'Bussana'
- (2) Tulipes 'Gerrit Van der Valk'
- (3) Zinnia 'Giant coral'



Vous avez pris le temps de réfléchir à vos objectifs, d'échanger avec votre famille, votre entourage, vos associés, il est temps de prendre des décisions et de clarifier votre projet de transmission.

J'envoie ma déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (DICAA)

LA DICAA: qu'est-ce que c'est?

C'est une formalité administrative obligatoire réglementée par la loi d'avenir de 2014 qui vise à favoriser la transmission-reprise des entreprises agricoles.

Concrètement

4 ans avant l'age de départ à la retraite, la MSA envoie aux exploitants le formulaire DICAA. Vous devez le renvoyer complété au moins 3 ans avant le départ à la retraite, à votre Chambre d'Agriculture Départementale. Lorsqu'elle le reçoit, elle l'enregistre, transmet un exemplaire à la DDTM et vous envoie une copie accompagnée d'un accusé de réception.

Pourquoi envoyer le formulaire?

Ce document est obligatoire pour :

- Dans des conditions particulières, obtenir une dérogation temporaire auprès de la DDTM afin de poursuivre l'activité sur tout ou partie de l'exploitation, tout en percevant votre retraite
- Pouvoir bénéficier de certaines aides à destination des futurs cédants

Cette déclaration ne constitue pas une demande pour déclencher le versement de la retraite personnelle ni une demande d'autorisation de poursuivre la mise en valeur de l'exploitation.



- La DICCA vous est envoyée par la MSA deux ans avant l'âge légal de la retraite.
- Vous devez la renvoyer à la CA 18 mois avant votre cessation d'activité.
- Elle permet de faire connaître les caractéristiques de votre exploitation.
- Elle indique si votre exploitation va devenir disponible ou si elle a déjà un repreneur.
- Ce document est très utile pour vous trouver un repreneur si vous n'en avez pas.
- Il rapproche les cédants sans repreneur et d'éventuels candidats à la reprise.
- Vous pourrez vous inscrire sur le Répertoire Départemental à l'Iinstallation (RDI).

Parlez-en à votre conseiller du Point Accueil Transmission : Philippe Perrot : 04 97 25 76 48 - 06 28 79 67 65

pperrot@alpes-maritimes.chambagri.fr



- Si vous n'avez pas défini une date précise d'arrêt d'activité, indiquez le mois et/ou l'année prévisionnelle, que le successeur soit connu, ou non.
- Vous pouvez contacter votre conseiller PIT/PAT pour vous aider à compléter le formulaire.



Retrouvez ce formulaire et sa notice sur le site : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R11212



La Commission Européenne vient d'accepter la proposition du gouvernement de mettre en place un crédit «sortie du glyphosate» dès 2021 pour les agriculteurs français. (Source : L'Espace Alpin n° 391 du 28 mai 2021)



Ce régime d'aide spécifique annoncé en décembre est déjà pleinement opérationnel et permettra d'accompagner durablement les exploitations qui renoncent volontairement au glyphosate.

Présentée en décembre 2020 par Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et introduite à l'article 140 de la loi de finances pour 2021, cette mesure octroie un crédit d'impôt d'un montant forfaitaire de 2 500 € pour les exploitations agricoles qui renoncent à utiliser du glyphosate en 2021. Elle s'applique aux secteurs des grandes cultures, de l'arboriculture et de la viticulture, ainsi qu'aux exploitations d'élevage qui présentent un atelier significatif d'au moins un de ces secteurs de production végétale.

La création de valeur autour de l'agroécologie est la condition d'une transformation durable et soutenable de notre système de production et passe par des mesures ambitieuses et concrètes. Le Gouvernement

souhaite donc à travers ce nouveau crédit d'impôt accompagner les agriculteurs qui s'engagent pleinement dans la transition agroécologique de leurs systèmes de production. Simple et facile d'accès, il vient compléter les crédits d'impôt prévus pour l'agriculture biologique et la certification HVE avec lesquels il ne peut se cumuler.



« Avec cette dernière approbation par la Commission Européenne, le crédit d'impôt sortie du glyphosate est définitivement acté et opérationnel. Je me félicite de la mise en place rapide de ce dispositif simple permettant d'accompagner la transition agroécologique. J'invite donc tous les agriculteurs qui le peuvent à s'en saisir! » a déclaré Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Comment sortir du Glyphosate?

En 2017, l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) a remis aux ministres concernés son rapport sur les usages et les alternatives au glyphosate dans l'agriculture française. Ce rapport répond à plusieurs objectifs : analyser les usages du glyphosate, identifier les alternatives possibles avec leurs incidences économiques et organisationnelles ainsi que les difficultés spécifiques à certaines filières ou modes de production. Il propose enfin des mesures d'accompagnement de la transition vers des systèmes de production sans glyphosate.

Selon l'INRAE, « l'adaptation à un arrêt du glyphosate passe et passera par des changements profonds. Le déploiement des pratiques nouvelles doit être envisagé sur toutes les exploitations » . Toujours selon l'INRAE, « La sortie du glyphosate ne se fera pas par l'utilisation d'une option unique pour tous, ni même d'une option technique unique pour une exploitation agricole ou un système de culture donné. C'est donc plutôt vers l'identification de combinaisons techniques adaptées localement que s'orientent les recommandations. Ceci contribue à la complexité apparente et à la charge mentale, en particulier pendant la phase de transition. »

Cliquez ci-dessous pour consulter le rapport de l'INRAE.



La pression des ravageurs constitue une préoccupation majeure pour la conduite en agriculture biologique. Et pour une ferme bio, il est crucial de mettre en place une stratégie de lutte avec des produits alliant efficacité et faible coût.

Les conseils de l'expert



El hadji KANE Votre nouveau Conseiller en production végétale biologique à la Chambre d'Agriculture 06

Des propriétés insectifuges et antifongiques

Ainsi, l'ail avec ses propriétés insectifuges et antifongiques à large spectre, constitue un rempart de première nécessité principalement contre les pucerons, les acariens et dans une moindre mesure, les chenilles, les cochenilles, le mildiou, l'oïdium et la fonte des semis.

L'ail peut être utilisé soit en décoction soit en purin selon le degré d'urgence ; le délai étant plus court pour la décoction. En revanche, le purin se conserve plus longtemps.

Méthode de préparation d'une décoction d'ail :

- Hacher grossièrement 500 grammes d'ail et déposer dans une marmite.
- Ajouter 5 litres d'eau et porter à ébullition.
- Laisser mijoter une vingtaine de minutes, avec le couvercle sur la marmite.
- Laisser refroidir au moins 1h en maintenant fermé avec le couvercle.
- Filtrer pour enlever tous les résidus avec un tissu fin ou tamis.
- Pour plus d'efficacité, rajouter 80 grammes de piment sec en poudre.
- Transvaser à l'aide d'un entonnoir dans un bidon en plastique.

A noter!

- La décoction ne se conserve que quelques jours.
- Si vous disposez de fruits de piment rouge séché mais pas encore broyés, il est possible de les faire bouillir en même temps que l'ail. Mais attention, ça pique très fort (le nez et les yeux).

Méthode de préparation du purin d'ail :

- Découper 500 grammes de gousses d'ail grossièrement dans un bidon de 5 litres.
- Rajouter 80 grammes de piment rouge sec en poudre.
- Remplir avec de l'eau et fermer hermétiquement.
- Laisser macérer 10 à 15 jours.

A noter!

- Les bulbes d'ail frais peuvent aussi être utilisés (doubler la quantité).
- Filtrer avant utilisation.

Traitement avec la solution mère:

- Les 5 litres de la solution mère se dilue à 95% (100 litres de solution de traitement!).
- Rajouter 250 grammes de savon noir et 250 ml d'huile végétale comme adjuvant.
- Bien agiter et appliquer par temps frais (tôt le matin ou tard le soir pour éviter les brûlures)
- En préventif, appliquer en arrosage pour la fonte des semis.
- En curatif, pulvériser en foliaire dans les autres cas.
- Répéter le traitement à intervalle de 3 jours pour une meilleure efficacité.



L'Ail : est caractérisé par sa capacité à produire des composés secondaires soufrés provoquant la mort des insectes soit par un disfonctionnement mitochondrial conduisant à une forte diminution de la production de l'ATP et de ce fait, à une perte de l'influx nerveux soit en agissant dans la nature par des phénomènes d'anti-appétence, de répulsion et de toxicité. D'autres composés soufrés de l'ail peuvent agir également en inhibant la libération de neurotransmetteurs chez le ravageur ou en jouant un rôle dans le système de défense indirect de la plante par attraction d'agents de lutte naturelle tels que les parasitoïdes.



La montée en estive et les rassemblements en alpage rythment l'été de beaucoup d'éleveurs des Alpes-Maritimes mais ces grands rassemblements d'animaux de divers horizons ne sont pas sans risques. De plus, lorsque des problèmes surviennent, les bergers ne savent pas toujours bien réagir et il faut faire avec des moyens limités en montagne.

Mieux appréhender cette période sensible

Les GDS de PACA éditent et fournissent des documents à destination des bergers et éleveurs. Ainsi, tous les responsables d'alpage des Alpes-Maritimes ont normalement reçu une nouvelle édition du registre des soins en alpage afin d'enregistrer facilement les évènements sanitaires sur le troupeau.



Le GDS met également à disposition un guide de l'essentiel des soins (ovins), afin d'aider les éleveurs et bergers à diagnostiquer les principales pathologies et pouvoir y faire face.



Quelques bons réflexes à avoir pour passer l'été en sécurité :



- Avoir tout le nécessaire pour réaliser les premiers soins (couteaux, pinces, marqueurs, ficelles, pince à épiler, ruban adhésif, pessaires, bombe cicatrisante, pommades, huile de cade, antibiotiques...).
- Parer et traiter contre la gale en amont.
- Ne pas faire monter des animaux malades ou boiteux, c'est le bon moment pour réformer.
- Réaliser des coprologies en amont, traiter si besoin. Ne pas oublier de traiter également les chiens qui peuvent aussi être vecteurs de maladie.
- Répertorier les évènements sanitaires survenus au cours de l'année et les résultats d'analyses (avortements, piétin, parasitisme, besnoitiose...) pour chaque troupeau afin de faire connaître les risques encourus pour chacun
- Avoir un parc d'infirmerie bien isolé.
- Former les bergers.
- Profiter de l'absence d'animaux pour réaliser un bon vide sanitaire dans les bâtiments.

Brève d'actualité

Le 29 juin dernier, des conseillers de la Chambre et du GDS ont accueilli 2 vétérinaires de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation) afin d'enquêter sur les pratiques des éleveurs situés autour de la source du Foulon. Pour rappel, l'eau de cette source avait été contaminée et avait donné lieu à un important épisode de cryptosporidiose en novembre 2019 dans le pays grassois.

Si une contamination par l'élevage ne doit pas être totalement écartée pour l'instant, l'enquête confirme qu'il apparaît hautement improbable que l'élevage soit à l'origine de la contamination des eaux. Une bonne nouvelle pour les éleveurs des Préalpes, qui, bien que très extensifs, avaient été immédiatement (et injustement), montré du doigt.

Reportage au coeur de nos alpages VENIR EN AIDE AUX ÉLEVEURS



Frédéric Marquès et Claire Trastour sont éleveurs à St Jeannet et ont pris en location l'alpage de la Vacherie de Marie. Une fromagerie toute neuve financée par la mairie, mais qui n'a pu servir qu'un seul été du fait de la perte de la seule source d'eau potable suite à un éboulement consécutif à la tempête Alex. Sans cette eau, ce couple d'éleveurs ne peut plus exercer sereinement sur ces alpages.

Les acteurs institutionnels se mobilisent



Loïc GARGARI Métropole Nice Côte d'Azur

«Je travaille pour le pôle agriculture et montagne à la Métropôle Nice Côte d'Azur et coordinateur d'un projet européen transfrontalier dans lequel on travaille sur le changement climatique en zone de montagne. Ce projet dénommé ALPIMED a pour ambition d'interconnecter et d'encourager les meilleures pratiques du cœur des Alpes de la Méditerranée de manière durable, afin de renforcer l'attractivité et l'accessibilité du territoire et de

rendre ses acteurs responsables de son développement. Ce plan ambitieux est composé de 5 volets dont ceux pour lesquels la Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes a été sollicitée, à savoir : Valoriser le territoire, concevoir et mettre en place de nouvelles technologies et innovations et enfin s'adapter au changement climatique. La Métropole était représentée, lors de cette visite du site qui a permis d'analyser la problématique des lieux et veiller à ce que les solutions préconisées soient économes en énergie, durables et de nature à redonner vie à nos paysages de montagne ».







Une question de sauvegarde du patrimoine de la commune



Pierre FARAUT 1er Adjoint au maire

« La Commune est très impliquée dans ce projet de sauvetage de la Vacherie. La source étant perdue, cela change complètement la donne en terme d'abreuvement des animaux et du fonctionnement de la fromagerie. Nous souhaitons pérenniser cette exploitation car c'est un peu notre patrimoine qui menacé depuis cette tempête.



Eleveurs en tête, le premier adjoint au maire, le représentant de la Métropole, le Cerpam et les ingénieurs de la Chambre d'Agriculture 06 arpentent les pentes de la colline afin de constater, 300 mètres plus bas, l'étendue des dégâts.



Aujourd'hui, nous allons essayer de trouver une solution pour que les éleveurs reviennent sereinement exploiter les lieux »

DES ENJEUX CLIMATIQUES MAJEURS Les Granges de la Brasque

Régis Parmentier est éleveur de bovins sur la commune de Lantosque. L'été, il monte en alpage aux Granges de la Brasque. Cependant, il est confronté, certaines années, à un manque d'eau potable puisque la seule source qui alimente la grange se tarit régulièrement au plus fort de l'été. Une problématique qui peut mettre en péril l'existence de la grange et l'activité de l'éleveur.

Entre réchauffement climatique, catastrophes naturelles et accompagnement des éleveurs.



Julia KLIGLICH Chambre d'Agriculture

« La chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes participe au projet ALPIMED CLIMA sur la problématique de gestion de la ressource hydrique en montagne. L'objectif, dans un premier temps, était d'analyser la situation dans les Alpes-Maritimes. Pour cela, en 2019, nous avons enquêté auprès des éleveurs et les résultats étaient significatifs puisque plus de la moitié d'entre eux ont déjà rencontré des problèmes d'eau sur leurs pâturages, soit un tiers des surfaces du département. Aujourd'hui l'enjeu

est d'accompagner les agriculteurs et de montrer aux acteurs du territoire qu'il existe des solutions. Concernant l'élevage, ce



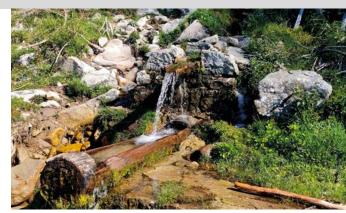
Cliquez ici pour voir le reportage vidéo >> You Tube

Sur place pour étudier le terrain et proposer des solutions adaptées



Marie GONTIER CERPAM

« Nous participons avec la Chambre d'Agriculture au programme PITER. A la Vacherie des Granges, sur la commune d'Utelle, il y a une problématique de source qui se tarit mi-septembre alors que le troupeau descend fin octobre, voire plus tard. L'idée de ce projet c'est d'obtenir un stockage tampon pour la période d'étiage permettant à l'éleveur



sera d'apporter de nouveaux points d'eau pour l'abreuvement, et notamment de permettre une meilleure répartition en vue d'améliorer l'utilisation des pâturages. Pour cela, nous voulons tester et mettre en oeuvre des solutions de collecte et de stockage de l'eau afin de capter cette ressource quand elle est abondante au printemps et au début de l'été, puis de prélever celle ci quand les sources commencent à tarir. L'enjeu ici sera de stocker cette eau et ainsi utiliser le pâturage jusqu'à la fin de l'été. Nous avons préconisé la mise en place d'une citerne souple et nous avons été sur place pour nous assurer que le terrain soit adapté à cette solution qui s'avère peu onéreuse. Nous sommes pour montrer aux agriculteurs et aux acteurs du territoire, y compris les collectivités, que des solutions existent et que nous sommes présents pour les conseiller et les accompagner ».

d'avoir 40 jours d'autonomie grâce à la mise à disposition de citernes souples. A la Vacherie de Marie, la situation est différente puisqu'il s'agissait de stocker de l'eau de ruissellement d'une toiture. Mais la tempête Alex est passée par là et la source, située en amont de la vacherie et qui alimentait en eau potable, est partie avec un pan de montagne pour ressurgir environ 250 mètres en aval. la solution est donc de remonter l'eau grâce à un pompage photovoltaïque, une pompe relai du fait du dénivelé, et un stockage d'une cinquantaine de mètres cubes. Un projet techniquement réalisable et nécessitant un travail rigoureux d'ingéniérie du fait de la nature du terrain ».



La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes et le Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice ont organisé le 14ième concours oléicole départemental des produits en Appellation d'Origine Protégée « Huile d'olive de Nice » et « Olive de Nice » sous la présidence du chef étoilé Joël GARAULT. Nous étions accueillis par la commune du Rouret et son maire, M. Gérald LOMBARDO.





Maire de la commune du Rouret

Gérald Lombardo

«J'étais à la création du syndicat du SION dans les jardins de Cimiez il y a 20 ans ! Pour moi c'est un métier de passion, d'excellence et de qualité. Les producteurs ici présents méritent toute notre admiration. »



Chef étoilé Président du jury

Joël Garault

«J'ai ressenti une immense joie à présider ce concours. Pour moi, l'huile d'olive AOP de Nice a toute sa place sur les plus grandes tables et cuisines étoilées de France et d'ailleurs. »



Président de la

Laurence Lessatini

«Ça fait plaisir car on se dit qu'on a un terroir qui travaille bien, avec des arômes riches et délicats. Le plus difficile étant de faire un classement car tous ces produits sont exceptionnels.»



Présidente du SION

Jean-Philippe Frère

«C'est un véritable plaisir d'avoir ce concours cette année, après une édition 2020 annulée à cause d'une mauvaise récolte. Le classement est très serré cette fois-ci, ca se joue sur des nuances subtiles.»



COUP DE PROJECTEUR SUR UN CHAMPION!

Henri Derepas est oléiculteur et maraîcher à la Trinité. Producteur bio sur son exploitation Champsoleil et habitué des récompenses et distinctions tant en France qu'à l'étranger. Lauréat de plus de 200 concours d'échelon national et international, avec une année 2021 de tous les records! 23 distinctions dont 16 en or, primé aux Etats Unis, en Grèce, en Israël en Turquie et en Italie! Son expertise fût précieuse en tant que membre du jury.

Un 20e anniversaire sous l'égide de l'excellence!

Ce concours met en lumière les trois produits des deux appellations oléicoles (huile d'olive, olive de table et pâte d'olives) ainsi que le savoir-faire et la qualité du travail des oléiculteurs, mouliniers et confiseurs.

Pourquoi ce concours?

- Pour promouvoir la filière oléicole et le savoir-faire des oléiculteurs et des mouliniers du département.
- Pour valoriser une production mais aussi des agriculteurs passionnés qui oeuvrent, tout au long de l'année, dans leurs vergers afin d'obtenir des produits de qualité.
- Pour satisfaire l'attente des consommateurs à la recherche de produits authentiques et d'exception.

Le palmarès 2021

MÉDAILLE D'OR

Huile d'Olive de Nice

Olive de Nice Jean Luc Spinelli Henri et Ginette Derepas

Pâte d'olives de Nice

MÉDAILLE D'ARGENT

Huile d'Olive de Nice Olive de Nice

Pâte d'olives de Nice

Ex aequo: Vincent Dauby & Gérard Ferry

Ex aeguo: Moulin de la Braque & Daniel Isoardi

Ex aequo : Jean-Luc Spinelli & Jean-Philippe Frère

Jean-Philippe Frère

Laurence et Jean-Yves Lessatini

MÉDAILLE DE BRONZE

Huile d'Olive de Nice Olive de Nice

Pâte d'olives de Nice

Laurence et Jean-Yves Lessatini André Giauffret



De gauche à droite : Giuseppe Sergi, président du Comité Technique des Alpes Maritimes de la SAFER PACA, Chantal Bagnato, 1ère secrétaire adjointe de la CA06, Vanessa Lellouche, adjointe au maire d'Antibes, Jean-Philippe Frère, président de la FDSEA 06, Gérald Lombardo, maire du Rouret, Michel Dessus, président de la Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes.

Reportage au coeur de l'événement

La Chambre d'Agriculture du 06 était partenaire de La Fête de l'agriculture maralpine organisée par la FDSEA 06. Une journée festive, dédiée aux producteurs locaux, et un événement qui a accueilli un public venu nombreux ! A tel point que la commune du Rouret est devenue l'espace d'une journée la capitale du sourire, des produits du terroir, des producteurs, éleveurs et agriculteurs locaux. Le public était au rendez-vous ainsi que de nombreuses personnalités qui ont fait le déplacement.





De gauche à droite : Dominique Estrosi-Sassone, sénatrice des Alpes Maritimes, Gérald Lombardo, maire du Rouret et Loïc Dombreval député de la 2^e circonscription des Alpes-Maritimes .











Cliquez ici pour le reportage vidéo >> You Tube





La chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, sous l'impulsion de ses élus, souhaite désormais consacrer une rubrique où l'on met à l'honneur les femmes et les hommes qui contribuent au dynamisme et à la diversité de l'agriculture du département. Place aux jeunes ce mois-ci avec Odeline Luiggi qui a pu bénéficier du soutien et de l'expertise de notre pôle «Economie et Territoires».



Odeline Luiggi. "Ode à l'escargot", Ferme de Nans - St Vallier de Thiey

Vous êtes hélicicultrice à St-Vallier-de-Thiey depuis 3 ans, comment en êtes-vous arrivée à choisir cette activité si particulière ?

Tout bêtement j'allais dire, j'ai vu un reportage télévisé et je me suis dit que ça pourait être intéressant de se lancer. Je me suis renseignée et j'ai intégré une formation de 6 mois à Besançon. C'est un Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole et une fois diplômé, on est autonome de A à Z.

Qu'est-ce qui vous a séduit en particulier dans ce reportage?

Je cherchais quelque chose de proche de la nature, l'agriculture me plaisait déjà beaucoup puisque j'ai grandi dans une famille de bergers. Je me sentais de pouvoir pratiquer l'héliciculture seule sans forcément avoir besoin de renfort.

Pourquoi avoir choisi St-Vallier-de-Thiey?

j'ai vu un appel à projet, et je n'ai pas hésité à postuler. J'ai dû monter un gros dossier de candidature et j'ai eu la chance que mon projet soit retenu par la municipalité parmi 19 candidats au total.

Une fois votre projet retenu, vous avez pu compter sur des aides?

Oui, j'ai demandé une DJA et plusieurs aides notamment du Département, m'ont été accordées. Je suis passée par le PAI de la Chambre d'Agriculture du 06 et les techniciens m'ont aidé à préparer mon étude de marché et mon plan d'entreprise. Une aide précieuse, octroyée par du personnel très compétent. Je pense en particulier à Nadine Niel et Philippe Perrot qui m'ont été d'un grand soutien.

Comment se passe une première année d'exploitation?

Une fois les formalités faites, les dossiers validés, c'était compliqué de commencer dès la première année pour des questions de synchronicité entre la saisonnalité du métier et les premiers déblocages d'aides. Tout ça prend du temps, et il faut être patient pour pouvoir enfin commencer à exercer.

Et cette première année d'exploitation du coup, comment ça se passe ? Pas de difficultés particulières ?

Et bien on achète ses premiers naissains, on les met dans les parcs à partir de mi-mai et on peut commencer un élevage et procéder à une récolte aux environs de mi-septembre. Par contre, le cheptel est assez fragile, il ne faut pas qu'il fasse trop chaud tout de suite, pas trop de pluie non plus, le temps que les escargots s'adaptent à leur nouvel environnement. Ensuite, il faut réduire au maximum la prédation naturelle, les oiseaux évidemment grâce aux filets, mais plus difficile à contrôler ce sont les rats et divers rongeurs.

La récolte faite, quel est le processus suivant avant qu'ils n'atterissent dans nos assiettes ?

Il faut faire sécher les escargots pendant un minimum de 72h dans une pièce chauffée et ventilée, pour qu'ils se mettent dans leur coquilles et qu'ils produisent un opercule comme s'ils allaient hiberner. Ensuite on les passe quelque temps en chambre froide avant de commencer le processus de transformation.

Quel est le secret d'un bon produit en héliciculture?

J'élève mes escargots du début à la fin, je sais donc ce qu'ils ont mangé et si leur environnement a été propice à leur développement. J'élève exclusivement des «gros gris» et avant de les cuisiner, j'enlève leurs organes reproducteurs, pour réduire l'amertume et l'aspect «caoutchouteux», ce qui n'est pas toujours le cas dans l'industrie. Un escargot tendre est forcément d'élevage car il a 6 mois maximum, contrairement à l'escargot dit «de Bourgogne» qui ne supporte pas l'élevage et qui n'a rien de français puisque la production est à 97% importée de pays de l'Est.



Un bilan après 3 années d'exploitation ?

Très satisfaite oui, j'aime ce métier et même si on ne devient pas riche, on peut en vivre correctement pour peu qu'on ait l'amour du travail bien fait.

Vos contacts à la CA06 Tiphaine Le Bris : 04 93 18 45 10 Philippe Perrot : 04 97 25 76 48 Propos recueillis par : Merwane HADJ-CHIKH Chargé de communication

Coup de projecteur

FINANCEMENT PARTICIPATIF



Nous en parlions lors du précédent numéro. Le projet MiiMOSA, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du 06, est la 1ère plate-forme internet de financement participatif, permettant à chaque citoyen de devenir acteur de l'agriculture à travers un financement personnalisé, solidaire et éthique. Nous avons sélectionné quelques projets du département qui ont retenus notre attention et qui témoignent du succès de cette initiative.

Pérenniser ma production de fleurs gourmandes!

Par Eve Vernice - MENTON 2334 € collectés sur un objectif de 3000 €



« Avec votre soutien, continuer à vivre de mon métier et partager mes connaissances des fleurs sauvages et cultivées afin que soient mises en valeur leur cuisine ».

Préserver l'abeille noire des Alpes-du-Sud

Par Patrick Gili - ST MARTIN-VESUBIE 1860 € collectés sur un objectif de 3000 €



« Vous proposer du miel authentique (et bio bien sûr) en développant un cheptel d'abeilles noires locales dans un milieu préservé ».

Construction de 2 serrestunnel grâce à vous!

Par Pierre et Anne MAGNANI - NICE 5375 € collectés sur un objectif de 8000 €



« Soutenir une agriculture durable et traditionnelle. Faire partager notre passion pour une agriculture périurbaine proche de la population ».

Cultiver ensemble l'art de l'essentiel bio et vrac

Par Karol et Soumisha - NICE 6160 € collectés sur un objectif de 8000 €



« Redynamiser l'économie locale en achetant des produits locaux, bio et en privilégiant les circuits-courts tout en réduisant nos déchets ».

Créer un atelier caprin avec transformation fromagère

Par Emmanuel DÜRST - VALBONNE 10100€ collectés sur un objectif de 10000€



« Fromages en circuit court, en vente directe à la ferme, sur les marchés, les AMAP, les coopératives Bio, et dans les épiceries et restaurants environnants ».

Tracteur électrique pour une exploitation zéro émission

Par Les Petits Loups - BAR SUR LOUP 6810 € collectés sur un objectif de 10000 €



« Soutenez la dernière étape de notre projet écologique de maraîchers engagés pour une exploitation autosuffisante en énergie. Acquisition d'un tracteur zéro émission ».



Vos contacts à la CA06 Tiphaine Le Bris : 04 93 18 45 10



Dans le cadre du projet PITER ALPIMED relatif à la gestion de l'eau en agriculture de montagne, des expérimentations en maraichage sont en cours afin d'étudier des outils d'optimisation de la ressource hydrique en irrigation des cultures.

Une application de contrôle en temps réel

Concrètement, une sonde capacitive est constituée d'un tube que l'on enfonce dans la terre. La sonde mesure l'humidité du sol (en mm d'eau) grâce à des capteurs situés à 5, 15 et 25cm (pour une sonde de 30cm) et qui mesurent l'humidité dans les 10cm alentours, pour chaque horizon de sol.

Un boitier contenant une antenne GPRS transmet les données d'humidité et de température au serveur web (Aqualis.fr) qui appartient à la société AGRALIS puis sur une application permettant de suivre en direct la disponibilité de l'eau dans le sol et donc de suivre et conduire l'irrigation au plus près des besoins guotidiens.





Nicolas Savajols, technicien en hydraulique agricole au CRIIAM, conseille : « Les sondes capacitives permettent de faire prendre conscience à l'agriculteur de l'état hydrique de son sol et des prélèvements en eau par la culture. Une irrigation raisonnée par les sondes capacitives permet de satisfaire les besoins journaliers tout en économisant la ressource en eau ».



Reportage : Nicolas Perret, Etudiant en Master 2 Eau et Agriculture - CA06





Les conseillers maraichage de la Chambre d'Agriculture du 06 se sont rendus à La Brigue, Clans, Péone et Belvédère pour installer des sondes capacitives dans des exploitations maraichères. Ces outils, commercialisés par Agralis sont proposés par l'association CRIIAM-Sud, qui forme à leur utilisation pour permettre une meilleure gestion de l'irrigation.



Vos contacts à la CA06 Sabine Risso : 04 97 25 76 45



Le 4 juin 2021 avec la réalisation de 14 rotations pour 7 producteurs suite aux dégâts de la tempête Alex ainsi que pour les éleveurs qui débutent l'estive début juin avec leurs troupeaux. Et du lundi 28 juin au jeudi 1er juillet 2021, période de pleine transhumance des troupeaux sur les alpages du département.

La campagne 2021 en quelques chiffres



4 jours nécessaires pour la réalisation des 228 rotations au départ de 40 points d'envol. Au total, 75 éleveurs et groupements pastoraux bénéficient de l'acheminement des vivres du berger pour les 3 mois passés en estive à 2000 m d'altitude ainsi que le sel pour la complémentation minérale des brebis et les croquettes pour les chiens de conduite et de protection des troupeaux. Près de 171 tonnes de marchandises acheminées aux cabanes d'alpage, également pour la réhabilitation des conditions de logement des bergers, ce qui fut le cas à Entraunes avec la réalisation de 43 rotations sur

la cabane de l'Estrop, au hameau de Roya pour la cabane de L'Alpe avec 5 rotations ainsi qu'une dizaine de rotations sur la commune de Roubion pour permettre à un artisan de rénover l'abri du Mounier, et les cabanes du Démant, Gipe et Sadour.

Une vingtaine de rotations ont également été réalisées pour l'évacuation des déchets de l'année précédente, soit 4 tonnes de « retour poubelle ». Après avoir obtenu l'autorisation de survol du Parc National du Mercantour pour la réalisation de la mission en zone cœur, le planning a été minutieusement respecté grâce à une météo exceptionnelle durant 4 jours et l'utilisation de 2 hélicoptères le lundi sur Entraunes et le Mardi au Hameau de Roya sur la commune de St-Etienne-de-Tinée. 10 rotations supplémentaires ont été réalisées suite à la tempête Alex sur les alpages de Clans et Tende qui ont toujours de grosses difficultés d'accessibilité.





Faire face à l'imprévu

L'opération héliportage organisée par la Chambre d'Agriculture 06, financée par le Département 06 et la Région SUD PACA a aussi permis le sauvetage d'une vache coincée dans un cours d'eau sur Tende toute une nuit sans que l'éleveur puisse intervenir.

Le lendemain, un sanglage des membres du bovin et une manœuvre maîtrisée par le pilote ont permis d'extraire la vache Aubrac de 450 kg du ruisseau pour la rapprocher au plus près de son étable sur l'alpage de Varne.

Les rendez-vous sont pris pour 2022 avec une première opération prévue le 1^{er} juin pour les éleveurs « sédentaires » et la montée en alpage estivale du 27 juin au 1^{er} juillet 2022.

Vos contacts à la CA06 Benoit ESMENGIAUD : 04 97 25 76 54



Une matinée ponctuée ce 4 juillet 2021 par des averses mais le retour du soleil l'après-midi a fait sortir les familles qui ont pu profiter du marché de nos jeunes producteurs, de l'atelier coloriage, des balades à poney, de l'atelier de mosaïques, se faire maquiller et même repartir avec une photo et pleins de souvenirs! (Voir la liste des élus ci-dessous)

Une vraie réussite!



Deux démonstrations de tonte de brebis ont été réalisées par Vincent De Sousa Vice Président des Jeunes Agriculteurs des Alpes-Maritimes.

Beaucoup de personnes autour des animaux également :

Théo Pean avec ses oies et ses canards, David Escalier et ses chevrettes et enfin Vincent De Sousa et Colline Bedel accompagnés de leurs brebis.

Rappeler notre mission auprès des visiteurs et des élus venus nombreux

Les missions primordiales des JA, inscrites au fondement de sa création, sont de représenter, défendre, proposer, former, informer, communiquer et animer. En somme, favoriser l'accès aux métiers de l'agriculture, faire partager notre vision de l'avenir du métier, représenter et défendre nos membres.

Des élus venus nombreux

Les élus étaient également au rendez-vous, notons parmi eux la présence de : Thierry Occelli, maire d'Opio, Emmanuel Delmotte, maire de Chateauneuf de Grasse, Vice-Président de la CASA, et délégué au Développement rural et à l'Agriculture, Gérald Lombardo, maire du Rouret et Vice-président de la CASA, le Conseil Départemental du 06 et l'Association des Maires, Pascal Pellegrino, adjoint à la ville de Grasse en charge de l'agriculture, élu communautaire ainsi que Jérôme Coche qui représentait la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes.





« Nous sommes heureux de réaliser ce type d'évènement pour mener à bien notre mission capitale : le renouvellement des générations en agriculture

ainsi que la promotion de notre métier. Un moment de convivialité, d'échanges et de découvertes grâce à un marché de nos jeunes producteurs ainsi que des animations autour de l'agriculture pour plonger les visiteurs dans la réalité de notre métier.»



Vos contacts aux JA06 Jessica Locatelli : 07 83 66 25 09



Les SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) sont issues des lois d'orientation agricole de 1960 et 1962, dont l'objectif est la modernisation de l'agriculture française. Le législateur fixe dès cette époque aux SAFER une mission d'intérêt général d'encadrement, d'aménagement et de rationalisation du foncier.

Quatre grandes missions de service public

- La SAFER contribue, en priorité, à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers.
- Elle agit en faveur de la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique.
- Elle participe au développement durable des territoires ruraux.
- Elle assure la transparence du marché foncier rural.

La préemption partielle qu'est-ce que c'est?

LE PRINCIPE

Les évolutions législatives de la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, du 13 octobre 2014, l'article L 143-1-1 du Code rural prévoient que la SAFER peut exercer son droit de préemption de manière partielle.

Ce qui permet aujourd'hui aux SAFER, dans le cadre de l'exercice de leur droit de préemption sur une notification de vente envoyée par le notaire, de ne préempter que ce qui est préemptable, c'est-à-dire les terres en zone A et N des PLU, et éventuellement les bâtiments agricoles.

Autrefois les SAFER ne pouvaient pas intervenir si la notification de vente comprenait une partie du bien dont l'assiette n'était pas préemptable. (Maison d'habitation, zone U, etc...)

Ces nouveaux modes d'intervention sont une réelle avancée pour pouvoir préserver un maximum de surfaces agricoles.

Une fois que la SAFER est intervenue en préemption partielle avec l'accord de ses 2 commissaires du gouvernement, les dispositions législatives stipulent que le vendeur dispose de la possibilité :

- d'accepter la préemption partielle ;
- d'accepter la préemption partielle avec demande d'indemnité pour dépréciation du bien non préempté, indemnité négociée avec les vendeurs ou fixée par le Tribunal de Grande Instance en cas de désaccord :
- de refuser la préemption partielle et d'exiger que la SAFER se porte acquéreur de l'ensemble du bien au prix notifié ; et auquel cas l'acquéreur initial restera prioritaire sur la rétrocession du tènement non préempté.

Le vendeur dispose d'un délai de 2 mois pour faire connaître sa position. Faute par lui d'avoir manifesté son intention dans ce délai, son silence sera considéré comme valant acceptation de l'offre proposée.

Dans les deux dernières hypothèses la SAFER pourra, en fonction du choix opéré par le vendeur et/ou du montant de l'indemnité, retirer sa décision de préemption (Art R.143-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime).



Les chiffres en PACA

48% des opérations réalisées concernent la restructuration foncière et l'installation

- 1225 acquisitions on été conduites.
- 5856 ha ont été rétrocédés.
- 1954 ha en attente de rétrocession.

Portrait

Thomas Barralis 45 ans Directeur départemental SAFER PACA

Directeur départemental SAFER depuis le 01/04/21 suite au départ de l'ancienne directrice de 2007 à 2021, Camille GONZALEZ, aux postes à vocation régional de Responsable RSE - SAFER PACA et Directrice déléguée au développement - SCIC Terre Adonis.

Il a effectué toute sa carrière dans les Alpes-Maritimes, d'abord en tant que conseiller agricole à la Chambre d'Agriculture depuis 1998, puis à la SAFER en tant que conseiller foncier à partir de 2008.



Ne pas oublier de faire enregistrer les baux auprès de l'administration ou de justifier d'au moins de 3 ans de paiement ou de dédommagements et/ou avantages en nature.

Pour plus d'informations : http://www.safer-paca.com/

Vos élus vous représentent

JUIN 2021

- 8 CA06 Commission Aménagement
- 9 Bureau CA 06
- 10 DDTM CDOA
- 11 Assemblée générale de la SAFER PACA | Giuseppe Sergi
- 15 Assemblée générale de la FDSEA
- 16 Mairie de Nice, Commission attribution marchés traditionnels | Michel Dessus
- 17 Session de l'APCA | Michel Dessus
- 17 CDPENAF | Jean-Philippe Frère
- 18 SION et CA 06 : Concours départemental de produits oléicoles en AOP Nice I Jean-Philippe Frère
- Réunion de la CASA sur les ateliers de transformation | Jean-Philippe Frère
- 23 DDTM CDNPS | Jean-Philippe Frère
- 24 COTECH 06 de la SAFER PACA

JUILLET 2021

- 1er APCA Conseil d'Administration | Michel Dessus
- 1er Comité technique départemental SAFER | Jean-Philippe Frère
- 5 Comité d'Orientation Transmission Installation | Célia Krzmic
- 10 Assemblée Générale de l'Association Départementale de la Louveterie I Jean-Philippe Frère
- 13 Assemblée générale du SION | Michel Dessus / Jean-Philippe Frère

Dernière minute



Rendez-vous au Salon Tech&Bio du 21 au 23 septembre 2021

Organisé tous les deux ans par les Chambres d'Agriculture, le salon Tech & Bio aura lieu du 21 au 23 septembre 2021 à Bourg-Lès-Valence dans la Drôme. Plus de 25 000 visiteurs s'étaient déplacés lors de la dernière édition. En quelques années, le salon Tech Bio est devenue le salon incontournable des

productions végétale bio de France. En 2021, pas moins de 375 exposants, 100 démonstrations en plein champ et 20 pays représentés seront au rendez-vous. Réservez vos billets en lignes pour avoir un tarif préférentiel (10€ la journée au lieu de 20€ le jour du salon). Plus d'information : https://www.tech-n-bio.com/fr. Nous vous proposons un déplacement avec nos agents qui participent au salon. Faites vous connaître auprès de Sabine Risso (04 97 25 76 45) ou El Hadji Kane (06 28 79 67 41)



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité à été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Action de formation

La Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes vient d'obtenir la certification QUALIOPI au titre de ses actions de formation. Basée sur un Référentiel National Qualité, cette certification est une excellente nouvelle pour les agriculteurs, leurs salariés et plus globalement pour tous les publics amenés à participer à aux formations que nous organisons. Nous traiterons en détail ce sujet dans notre prochain numéro de Terres d'Horizon.

A noter dans vos agendas

Automne 2021 : réunions d'informations et formations aux obligations réglementaires. Dates à venir pour les ateliers de transformation et l'étiquetage

Suivez notre actualité en mode digital!









